ANNEXE "FN-41"

Government of Canada Privy Council Office

Gouvernement du Canada Bureau du Conseil privé

Public Service 2000

Fonction publique 2000

Ottawa, Canada K1A 0A3 Fax/Facsimile 613 954-6017

le 15 décembre 1992

Monsieur John Desmarais Greffier du Comité des finances nationales du Sénat 140, rue Wellington Édifice Victoria, Pièce 704 Ottawa (Ontario) K1A 0A4

Monsieur,

À titre de Greffier, je voudrais porter à votre attention deux questions qui ont été soulevées à la réunion du Comité des finances nationale, le 9 décembre dernier.

D'abord, une question a été posée quant aux raisons pour lesquelles le projet de loi C-26 a reçu la désignation de "recommandation royale". Aucune réponse satisfaisante n'a été offerte à ce moment.

On peut trouver la raison de cette désignation à l'article 85 où l'on fait état des modifications 13(2) et 14 qui permettent une dépense à partir du Fonds du revenu consolidé pour rembourser un ministère qui a réalisé un gain par la ventes de biens excédentaires.

Enfin, la désignation a été demandée par les ministères mentionnés au chapitre "Paiements versés aux employés en vertu de la Politique sur le réaménagement des effectifs" du récent rapport annuel du Vérificateur général. Les six ministères comprenaient : Emploi et Immigration, Affaires indiennes et du Nord canadien, Affaires extérieures et commerce international, Travaux publics, Transports Canada et Environnement Canada.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

John Edwards Directeur

Canadä'